

ON S'ABONNE... PRIX DE L'ABONNEMENT... Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS DE LA BOURSE

PRIX DES INSERTIONS... Les Annonces et Avis sont reçus au bureau du Journal...

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns for dates, days, and events. Includes 'Départ des Correspondances' and 'Service des Postes'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 22 Septembre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates and prices. Includes 'Rte 3 p. 0/0' and '4 1/2 p. 0/0'.

BULLETIN

Les appréciations que soulève la circulaire adressée à nos agents diplomatiques, sont de plus en plus favorables à l'attitude prise par le gouvernement de l'Empereur.

exécution des mesures urgentes d'intérêt public, votées par les conseils de département, les vacances sont générales. Elles commencent tard et finiront tôt.

La dette afférente aux Etats vénitiens est une grosse affaire, entre l'Autriche et l'Italie. De part et d'autre on s'obstine en de respectives prétentions.

Une bataille a été livrée à Candie, près de la Canée. Les forces turco-égyptiennes, évaluées à environ 30,000 hommes, seraient restées maîtresses du terrain.

Les insurgés étaient mal armés; leur nombre était évalué à 40,000. Ils auraient eu 600 morts.

La guerre, une guerre sanglante, acharnée, continue au Paraguay: le 18 juillet, une bataille a été livrée par les brésiliens et les troupes de Montevideo et de Buenos-Ayres à l'armée du président Lopez.

sent pour mettre enfin un terme à ce déplorable conflit. Aussi apprenons-nous avec satisfaction qu'un envoyé des Etats-Unis et un navire français, la Décidée, ont reçu l'ordre de se rendre auprès du président Lopez.

Pour le Bulletin politique: A. Layton.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.) Vienne, 19 septembre.

La Gazette de Vienne publie une lettre de l'Empereur, adressée au gouverneur du Tyrol. L'Empereur informe ce fonctionnaire que, pour perpétuer le souvenir des preuves de fidélité et de dévouement données par le Tyrol, pendant la dernière guerre, il a institué une médaille d'argent destinée à tous les Tyroliens qui ont pris part à la campagne pour la défense de leur pays.

Copenhague, 19 septembre. L'amiral Dookum est nommé ministre de la marine. — Le départ de la princesse Dagmar est fixé à samedi.

Le bruit court que des dépêches françaises et russes, concernant le nord du Schleswig, sont arrivées à Copenhague et à Berlin.

La municipalité de Catane a voté une adresse au roi dans laquelle elle condamne les faits de Palerme, déclare que la ville est prête à soutenir le plébiscite par tous les sacrifices de sang et d'argent, et exprime son attachement inaltérable à l'intégrité de la Patrie, à la Constitution et au Roi.

Une adresse dans le même sens a été votée par la garde nationale de Catane et par la municipalité d'Acireale.

Les lettres de Constantinople du 12, annoncent que le marquis de Moustier avait été reçu par le Sultan en audience solennelle de congé et qu'il devait s'embarquer dans la nuitine sur le prochain paquebot-poste.

Les lettres d'Athènes, du 13, annoncent que le roi était attendu, le 17, à Corfou.

Telles furent les pensées qui m'agitèrent en avançant. La nuit approchait; le soleil disparaissait à l'occident. J'étais dans une anxiété inexprimable.

Nous avions fait halte dans un taillis pour attendre nos éclaireurs qui avaient gravi une colline boisée qui s'étendait devant nous. Tout à coup Garey nous fit signe d'avancer.

Parvenus presque au haut de la colline, nous descendîmes de selle et attachâmes nos chevaux aux arbres. Après avoir avancé encore quelques pas en rampant, nous aperçûmes dans la plaine, qui s'étendait de ce côté de la colline, de la fumée et des feux; nous étions devant le camp comanche, au milieu duquel s'élevait une loge recouverte de peaux de buffle; des hommes circulaient çà et là et des chevaux paissaient.

— XXXVI — Le camp comanche.

Nous étions arrivés devant l'ennemi au bon moment. Le crépuscule et l'ombre des arbres nous cachaient, tout en nous permettant d'examiner la position de nos adversaires. Nous dominions tout le campement indien et la contrée avoisinante. La colline que nous avions franchie, — une sorte de butte isolée, — était la seule éminence que l'on aperçût à plusieurs milles à la ronde, la plaine où campaient les sauvages semblait sans limites.

La plaine était ce que l'on appelle une prairie pécan, c'est-à-dire une prairie à demi recouverte de buissons et de taillis. L'arbre prédominant était le pécan, qui porte une noix ovale mangeable, d'une certaine valeur commerciale. Çà et là croissaient des

Revue des Journaux.

La circulaire de M. de La Valette.

La circulaire de M. de La Valette, qui a paru ce matin au Moniteur, était attendue avec impatience par l'opinion. A des étonnements légitimes, à des affrétés prolongés, elle répond avec une solennité et une netteté qui classent déjà ce document parmi les plus importants de l'histoire contemporaine.

En effet, s'élevant au-dessus des sentiments particuliers, variables de pays à pays, et suivant les circonstances, elle laisse de côté les impressions mobiles ou incertaines et n'envisage que ce qui est permanent et indiscutable: les intérêts de l'Europe, le respect dû aux principes sur lesquels repose la civilisation moderne, la logique inexorable des événements qui sont le résultat, non pas d'une force aveugle, mais de la marche des idées.

L'ancien ambassadeur de France à Constantinople et à Rome nous avait déjà habitués à de telles déclarations, déclarations de principes, simples, claires, imposantes. Le manifeste qu'il signe aujourd'hui est ce qui a paru de plus rassurant pour le public européen depuis le moment où le centre de l'Europe a éprouvé de graves commotions. En somme, quelle est la pensée du Gouvernement? Il annonce, une fois de plus, la répudiation complète des principes de la politique violente, anti-libérale; il constate les besoins et les aspirations de l'Europe nouvelle: il consacre l'expérience acquise par plusieurs révolutions; il repousse les combinaisons violentes dont le congrès de Vienne s'est inspiré.

« Une puissance irrésistible, dit M. de La Valette, pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les Etats secondaires. Cette tendance naît du désir d'assurer aux intérêts généraux des garanties plus efficaces. Peut-être est-elle inspirée par une prévision providentielle des destinées du monde. »

Cette théorie est conforme à la tradition napoléonienne; le Gouvernement impérial admet les extensions de territoire reconnues nécessaires; mais M. le Ministre rappelle aussitôt que ce même Gouvernement a demandé « au libre consentement » de la Savoie et du comté de Nice leur annexion à l'Empire. Libre à chacun de voir dans ce simple rapprochement une critique de procédés moins rationnels et moins équitables qui ont été préférés ailleurs.

L'appel à ces sentiments de progrès qui forme le lien pacifique des sociétés modernes, voilà ce qui vous frappe le plus dans le manifeste du 16 septembre. Même au point de vue d'un patriotisme qui serait insuffisamment rassuré par les perfectionnements

arbres isolés. Toute cette végétation donnait au paysage un faux air de civilisation.

Le camp indien était dressé au bord d'un ruisseau que dominaient les derniers reflets du soleil couchant. La position avait été merveilleusement choisie. Une surprise semblait impossible. L'unique loge du camp occupait le centre à côté d'un taillis et vis-à-vis du ruisseau. Nous pûmes apercevoir les guerriers indiens sur l'herbe, dans diverses attitudes; les uns marchaient, les autres étaient couchés; d'autres s'agitaient devant les feux, ils semblaient préparer leur repas du soir.

Une ligne de lances, régulièrement plantées à distance, marquait la portion de terrain réservée à chacun. A terre nous distinguâmes des dards, des boucliers, des arcs, des flèches, bref tout l'attirail de guerre des sauvages, des pavillons et des bannières flottaient dans toutes les parties du camp. Nous vîmes également des femmes; c'étaient des prisonnières mexicaines. J'eus regardai avec une émotion étrange, mais l'œil d'un amoureux même n'aurait pu les reconnaître à cette distance.

A droite et à gauche du camp étaient les chevaux, on leur permettait de paître de toute la longueur du lazou. Ils étaient placés de telle sorte qu'ils formaient l'arc du camp dont le ruisseau était la corde. Les Indiens n'avaient pas franchi l'eau. J'ai dit que le camp semblait à l'abri d'une surprise. A part le fourré auquel était adossée la loge du chef, il n'y avait pas d'arbres dans un rayon de mille yards. Aucune inégalité de terrain ne pouvait favoriser l'approche d'un ennemi. Cette position avait-elle été choisie ou était-elle accidentelle? Il n'est pas probable qu'en ces

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 septembre 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

RACONTÉ DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Troisième partie

XXXIII

— La dernière étape. —

Nous avançâmes avec une prudence croissante; nous suivions lentement nos éclaireurs; le temps ne nous pressait plus; les traces des Indiens étaient encore toutes fraîches; nous nous attendions à chaque instant à nous trouver en vue de nos ennemis. Nous ne désirions pas les apercevoir avant la tombée de la nuit; à quoi nous eût-il servi de les atteindre pendant le jour? Des retardataires auraient pu signaler notre approche et ruiner ainsi tous nos desseins. Nous marchâmes donc avec lenteur pour donner aux sauvages le temps de dresser leurs tentes et pour permettre aux paresseux de rejoindre leurs compatriotes. D'un autre côté, je ne désirais pas arriver trop tard. Le conseil devait être tenu cette nuit même, — com-

La reproduction est interdite.

dont le Ministre proclame la nécessité dans notre organisation militaire, ce manifeste suffira, nous en sommes persuadés, pour dissiper les vaines appréhensions des uns, les doléances peu justifiées des autres.

La certitude que la France « doit travailler à son agrandissement moral ou politique en faisant servir son influence aux grands intérêts de la civilisation, » n'est point exprimé là, croyons-nous, pour décourager une légitime attente.

A ceux qui ne comprendraient pas d'avance la marche lente, mais sûre de la politique impériale; à ceux qui ne seraient pas assez frappés de ces considérations incontestables, le faisceau des coalitions possibles contre la France à jamais brisée, incapable de renaitre, l'affermissement du principe de l'autorité chez les États appelés à diriger le mouvement démocratique; la création de puissantes barrières contre les débordements des passions révolutionnaires; la nécessité « pour les nations du centre Européen de ne pas rester morcelées en tant d'États divers sans force et sans esprit public, » quand la Russie et les États-Unis étouffent le monde aux deux bouts; à ceux enfin que ne compteraient pour rien les garanties purement morales, ce manifeste bien médité suggérera une autre réflexion: l'avenir a ses réserves pour toutes les grandes nations; nous savons bien dans quels écarts la France ne compromettra point sa cohésion et sa prospérité acquises; mais nous ne voyons pas quelles entraves sont mises, tous les grands principes étant sauvegardés, à sa liberté d'action.

L'ÉTENDARD.

Allons au fond des choses.

La circulaire propose nettement le programme de l'alliance européenne, c'est-à-dire de la paix durable, si les autres États savent le comprendre, avec intelligence et bonne foi.

La grandeur de la France et son désintéressement sont affirmés avec le calme et la force réfléchi, avec la clairvoyance de la sagesse qui prévaut.

La circulaire ne parle pas seulement aux cabinets européens, elle s'adresse à l'opinion publique. Incessamment préoccupé d'elle, le gouvernement de l'Empereur comprend ses susceptibilités, les rectifie ou les éclaire.

L'Italie reconstruite, l'Allemagne unifiée, n'ont rien qui doive alarmer le patriotisme de la France, car la même impulsion qui a réuni les populations italiennes et les populations germaniques, naguère si morcelées, doit nécessairement agir dans le sens de l'unité française et grouper autour du même centre de nationalité ceux qui parlent notre langue, partagent nos traditions et pratiquent nos lois.

Nous bornons ici ces impressions rapides de la première heure; mais nous nous proposons d'étudier l'un après l'autre les points capitaux de cette exposition de principes, la plus complète peut-être et la plus franche qu'aucun gouvernement ait jamais faite à la face du pays et de l'Europe. — Auguste Vitu.

CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac, appréciant dans le *Constitutionnel*, la portée de la circulaire de M. de La Valette, se demande « à quoi servirait de contrarier cette tendance qu'il est impossible de ne pas apercevoir et qui pousse les grandes nationalités à se substituer aux anciennes combinaisons factices qui multipliaient les petits États dans l'intérêt de quelques maisons princières? »

Quand une tendance est aussi générale, quand elle sort aussi énergiquement de la nature des choses, il n'est ni habile, ni prudent de se mettre en travers. De là le royaume d'Italie, de là la Prusse agrandie, de là une Allemagne qui n'appartiendra plus à des intérêts d'un autre temps, et qui sera libre de se prononcer pour les idées de civilisation et de progrès. Dans cette transformation, les anciennes alliances,

teux et à cette heure nos ennemis s'attendaient à une attaque; mais la prudence est innée chez les Indiens, et elle devient à la longue un véritable instinct. Ils avaient donc pu faire une halte en cet endroit machinalement, sans aucune arrière-pensée. Le taillis leur donnait du bois, le ruisseau de l'eau et la prairie de l'herbe aux montures. Qu'auraient-ils pu exiger de plus?

A première vue, je remarquai la force de leur position, moins avec l'œil du soldat qu'avec celui du chasseur ou du combattant des bois. La place n'offrait aucun point de défense, mais on n'en pouvait approcher par stratagème, et c'est là tout ce que redoute le cavalier indien. Ne l'alarmez pas trop soudainement, donnez-lui cinq minutes pour se reconnaître, et il est inattaquable. Si vous êtes supérieur en force, vous pouvez le mettre en fuite, mais vous devez être bien monté pour le forcer alors à combattre. La retraite et non la défense est l'axiome de la tactique du Comanche; il ne tient ferme que contre les Mexicains. Il lutte alors avec un courage de héros.

La vue du camp indien me découragea complètement. On ne pouvait y pénétrer qu'à la faveur d'épaisses ténèbres. L'espion le plus habile aurait renoncé à s'en approcher; il semblait inaccessible. La même pensée dut occuper en ce moment mes compagnons; je vis leurs regards de désappointement quand ils s'assirent à côté de moi, silencieux et mornes. Aucun d'eux ne prononça une parole; ils n'avaient pas encore dit un mot depuis que nous nous trouvions au haut de la colline.

basées le plus souvent sur des questions personnelles ou des motifs privés, feront place, selon toute apparence, à des alliances qui n'auront pas d'autre cause que les intérêts généraux. Aux alliances des princes succéderont les alliances des peuples.

La circulaire de M. La Valette, est l'exposé complet, d'une politique qui, tout en respectant ce qu'il y a de noble et de glorieux dans le passé, comprend et devance l'avenir, et qui a toujours sacrifié les vieux ressentiments et les petits calculs aux intérêts de la justice et de la civilisation. Elle fait admirablement connaître les vues à la fois larges et patriotiques dont s'inspire le gouvernement impérial et auxquelles notre pays doit la grande place qu'il occupe dans le monde.

LA FRANCE.

La circulaire du 15 septembre est à la fois un exposé et un programme.

L'exposé retrace éloquentement les grands résultats de la dernière guerre.

Ce qui s'est écroulé, c'est la vieille Europe, avec ses anciennes animosités contre la France.

Ce qui a surgi, c'est une Europe réorganisée sur de nouvelles bases, qui nous sera d'autant plus sympathique qu'elle se rapprochera chaque jour, davantage des principes que notre pays a proclamés.

LE TEMPS.

Nous ne doutons pas que cette longue et remarquable circulaire ne produise partout la plus grande sensation, et ne reçoive particulièrement en Allemagne le plus agréable accueil. Elle est d'une rare netteté, et a le mérite d'accuser la politique du gouvernement avec un relief qu'on ne peut méconnaître. Cette politique, c'est l'acceptation hardie et gaillarde, c'est plus que cela, c'est la justification des faits accomplis, bien que ces faits aient évidemment dépassé les vues primitives, ou, si on le préfère, les vœux de notre gouvernement dans la mémorable lettre à M. Drouyn de Lhuys.

L'ÉPOQUE.

Constatons, tout d'abord, que la circulaire ministérielle indique une politique. C'est un fait essentiel et qui ne manquera pas d'avoir un retentissement salutaire à l'intérieur comme à l'extérieur. Le bouleversement radical qui s'est opéré récemment, et qui a jeté les relations respectives des États européens dans des voies nouvelles, laissait toute grande ouverte la porte aux conjectures. Cette situation, que chaque jour d'incertitude rendait plus funeste, n'existe plus. Nous sommes en présence d'une déclaration qui ne laisse subsister aucun doute sur les principes qui serviront de base à la conduite de la France.

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en Conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

On assure que Sa Majesté partira demain pour Biarritz, où elle passera la fin de septembre, et les premiers jours d'octobre.

Ce n'est qu'aujourd'hui que M. le marquis de Moustier s'embarque à Constantinople pour revenir en France. Son Exc. est attendue le 26 à Marseille et se rendra directement à Biarritz auprès de l'Empereur.

XXXVII

— A découvert. —

Je continuai à examiner en silence le camp, mais je ne pus découvrir aucun moyen d'en approcher secrètement et en sûreté. Comme je l'ai déjà dit, une prairie entourait le camp, sur un rayon de mille yards. L'herbe en était courte, le plus mince gibier y aurait à peine trouvé un abri; on n'aurait donc pu y cacher un homme, encore moins un cheval. J'aurais pu, à la rigueur, franchir sur les mains et les genoux le demi-mille qui nous séparait de nos ennemis, mais à quoi bon? Autant marcher la tête levée. Debout ou rampant, je ne pouvais échapper aux regards des Indiens. Supposons même que je pénétrasse sain et sauf dans les lignes comanches et que je parvinsse à trouver Isolina, que pouvais-je faire alors? Il était très probable que nous n'aurions pas parcouru mille yards sans être rattrapés, assommés ou percés de coups de lance.

Mon premier dessein avait été de conduire Moro aussi près que possible du camp indien, de chercher ensuite Isolina, de remonter à cheval et de m'élancer au grand galop vers mes compagnons, mis en embuscade. Malheureusement, ce plan fut entièrement renversé par la position particulière du camp indien. J'avais espéré qu'il aurait été situé à côté d'arbres ou sur un terrain irrégulier qui eût dérobé mon approche à l'ennemi. J'étais cruellement déçu.

Nous ne pouvions avancer davantage sans révéler notre présence aux Comanches. Mon embarras et mon anxiété étaient grands. Je tournai de nouveau mes regards au ciel! Hélas! rien ne troublait la pureté du firmament. La nuit menaçait d'être superbe.

— Le maréchal Randon vient d'adresser à M. le comte d'Argy, colonel de la Légion romaine, une lettre dont la signification politique est résumée dans le passage suivant:

« Vous allez quitter la France pour la servir encore sous un autre drapeau. La légion que vous commandez est appelée à une haute mission; les éléments qui la composent sont dignes d'avoir l'honneur de défendre la personne et l'autorité du Saint-Père, comme l'a fait la division d'occupation »

— On annonce que, grâce à l'intervention de la France dans les négociations entre la Prusse et la Saxe, l'indépendance de l'armée saxonne serait maintenue.

— Un journal italien affirme que 60,000 vénitiens, sont encore sous les drapeaux de l'Autriche.

— M. le duc de Persigny est attendu à Paris.

— A la date des dernières nouvelles de Rome, cette capitale était le théâtre de désordres assez graves, motivés par le change des billets de la Banque. La gendarmerie a dû, écrit-on, charger les groupes qui assiégeaient les maisons des changeurs. On manque de détails, mais il y a lieu d'espérer que ces troubles n'auront pas de suites.

— Une dépêche de Trieste annonce que l'Impératrice du Mexique, est partie pour Rome par la voie de terre; elle reviendra à Miramar vers le 15 octobre. Après avoir visité le roi des Belges, son frère, et passé plusieurs jours à Paris, Sa Majesté s'embarquera à Saint-Nazaire pour la Vera-Cruz.

— Le tremblement de terre qui s'est fait sentir en France dans la matinée de vendredi dernier, avait été précédé de deux secousses distinctes éprouvées jeudi à 10 h. moins le quart du soir, dans le Devonshire. Il y aurait eu ainsi coïncidence entre les perturbations souterraines ressenties en France et en Angleterre.

— On assure que l'armée autrichienne va être divisée en 18 divisions mobiles, au lieu de 10 corps d'armée qui existaient jusqu'ici.

— L'inauguration du chemin de fer d'Andalousie a eu lieu avec enthousiasme. La foule des curieux était immense. Les travaux exécutés par la compagnie sont vraiment admirables. Le banquet des invités était de 300 couverts.

— *Bourse.* — Il ne manque qu'une chose à la Bourse pour que les affaires prennent un actif développement: ce sont les spéculateurs, sans les ordres de ventes ou d'achats transmis de la province, la corbeille serait à peu près inoccupée. En voilà pour jusqu'à la fin de septembre.

Les petites affaires pratiquées le sont du côté de la hausse, la rente gagne 20 c.; l'Emprunt italien, qui garde son cours d'hier actuel, gagne 60 c., au comptant. La Banque de France gagne 40 fr.; le Crédit foncier 10 fr.; le Crédit mobilier et le Comptoir d'escompte 5 fr.; la Société générale 2 fr. 50 c.

Par contre, les chemins de fer sont tenus en baisse générale, quoique suivant des chiffres modérés. L'Orléans, l'Est et les Charentes perdent 1. 25, le Nord 2. 50. Il n'y a pas de cote sur les autres lignes.

La Bourse finit comme elle a commencé, sans animation, mais toutes les valeurs tenues en hausse.

Pour extrait: A. Layton.

Que faire? Abandonner mon plan? Je ne voyais aucun moyen de délivrer ma fiancée... Le désespoir aurait pu m'engager à attaquer ouvertement nos ennemis, mais à quoi bon? Notre défaite était certaine. Ils étaient nombreux, et je n'avais que huit hommes. Tout-à-coup j'eus une idée praticable, mais très périlleuse. Il s'agissait d'entrer hardiment dans le camp indien sous le déguisement et avec le cheval de l'Indien que nous avions attaché à un arbre; mais une grosse difficulté semblait s'opposer à la réalisation de ce plan. Sachant à peine quelques mots de comanche, que pouvais-je répondre si un ami de la peau-rouge prisonnière m'adressait la parole? Ma voix et mon mauvais accent ne devaient-ils pas me trahir? Il est vrai que je pouvais répliquer en espagnol; mais l'emploi insolite de cette langue n'aurait-il pas excité des soupçons? Il y avait encore un autre motif d'appréhension. Je ne pouvais pas me fier au cheval indien: il avait essayé de mordre et de jeter Stanfield à terre, tout le long du chemin. S'il se conduisait de la sorte avec moi en entrant dans les lignes ennemies, mon apparition pouvait avoir tout à coup un dénouement fâcheux. Une autre crainte encore: pouvais-je espérer que cette mustang sauvage m'emmènerait à l'abri de nos ennemis? Après mûre réflexion, je résolus néanmoins d'exécuter ce plan; la mort ne m'effrayait pas. Je communiquai mon idée à nos hommes. Tous s'écrièrent qu'elle était périlleuse. Un ou deux qui n'avaient jamais aimé une femme et qui ne pouvaient comprendre les motifs qui me faisaient agir, me détournèrent vivement de cette entreprise téméraire. Les autres m'approuvèrent. Un seul n'avait pas encore parlé: c'était celui dont j'estimais l'avis plus haut que toute la sagesse réunie de mes compagnons. Je n'avais pas encore demandé l'opinion du trappeur sans oreilles.

La suite au prochain numéro.

OBJECTIONS.

La polémique est ouverte sur la question militaire, elle n'est pas près de finir. Si le système actuel de recrutement est vivement critiqué par certains journaux, il est énergiquement défendu par d'autres. *L'Étendard* oppose à la réforme projetée des arguments considérables.

« Le service obligatoire, dit-il, n'est-il pas nuisible à l'expansion économique, en enlevant brusquement aux différentes branches de cette économie les hommes qui s'y sont rattachés? »

« Un million de soldats ayant passé, une moitié quatre ans sous les drapeaux, l'autre moitié deux mois tous les ans, pendant sept années, par des manœuvres plus ou moins élémentaires, valent-ils 500,000 hommes parfaitement et spécialement exercés? »

« L'organisation des bans de la garde nationale, l'armement en masse de la France, ne présente-t-il pas des dangers politiques sérieux? »

« Enfin, cette surexcitation de l'esprit militaire, chez un peuple amoureux de l'éclat et de la gloire des armes, n'est-elle pas de nature à faire dévier des intérêts aussi nobles, plus utiles à la cause de la civilisation et à la prospérité sociale? »

Il y a du vrai dans ces réflexions; c'est pour quoi nous les reproduisons dans leur intégralité. Ce débat est une sorte « d'enquête militaire. » La presse y remplit l'office de rapporteur. Elle est une tribune ouverte aux observations de tous. Ce dont nous nous plaignons, c'est qu'une modestie exagérée empêche d'y monter beaucoup d'hommes éclairés et patriotes.

Pour extrait: A. LAYTON.

Exposition universelle de 1867, à Paris.

Plusieurs personnes se disant autorisées par la Commission impériale se présentent chez les exposants pour leur faire des offres de publicité dans des livres ou brochures devant paraître à propos de l'Exposition universelle de 1867.

La Commission impériale met en garde les intéressés contre ces allégations. En dehors du catalogue officiel, elle ne reconnaît aucune publication de ce genre. Elle n'en autorisera pas la vente dans l'enceinte de l'Exposition.

(Moniteur.)

Bulletin Vinicole

La vendange est en pleine activité dans l'Aude, l'Hérault et le Gard. La sécheresse qui a régné dans ces contrées, pendant qu'ailleurs on souffrait tant de la pluie, a été remplacée par un temps humide et frais qui a grossi et attendri le raisin, mais qui en persistant, y détermine la pourriture.

Les aramons, qui ont ouvert la vendange, laissent beaucoup de déception. On espère qu'il y aura compensation sur les piquepouls et les bourrets qui ont un meilleur aspect.

Dans la Gironde, on a eu trois jours de temps assez beau, qui ont fait beaucoup de bien, mais l'herbe, qui foisonne dans les vignes et dépasse en hauteur les sarments, entretient l'humidité au détriment du raisin.

Dans la Côte-d'Or, la pourriture se montre partout.

Dans la Haute-Garonne, il y a des alternatives de pluies diluviennes et de chaleurs tropicales, qui produisent des inégalités violentes dans la maturation.

Dans les Charentes, l'humidité persistante inspire des craintes générales pour la vendange. La quantité ne manquera pas; mais la qualité est fort compromise.

Dans le Cher et en Sologne, la situation est un peu meilleure.

Pour extrait: A. Layton.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Paris, le 22 septembre 1866.

L'Empereur est arrivé à Biarritz à 3 heures et demie, au milieu des manifestations les plus sympathiques de la population.

Par décision du 17 septembre courant, Son Exc. le Ministre des finances a appelé aux fonctions d'inspecteur des contributions indirectes, M. Andreau, sous-inspecteur à Villeneuve, en remplacement de M. Goy, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des manufactures de l'État.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'administration des Manufactures de l'État, sont prévenus que le lundi 5 novembre 1866, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel secondaire de ladite administration (2^e série). Pour prendre part au concours, ils doivent se faire inscrire avant le 21 octobre, dans les bureaux

du chef de service d'une des localités suivantes : Alger, Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg, Tonnais, Toulouse.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

1° Un acte de naissance légalisé, constatant qu'il aura au 31 décembre de cette année 21 ans au moins et 24 au plus;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le Maire de la résidence du candidat;

3° Un certificat de validité et de bonne constitution délivré par un médecin attaché à un hôpital militaire, ou par un médecin civil assermenté.

Par exception, les anciens militaires qui auraient passé au moins quatre années sous les drapeaux, pourront se présenter jusqu'à l'âge de 28 ans, pourvu qu'ils réclament leur inscription dans le délai d'un an à partir du jour où ils auront été libérés du service.

Les postulants dont l'inscription aura été régulièrement faite devront se rendre le 5 novembre, à neuf heures du matin, dans les bureaux du chef de service qui aura reçu leur inscription, à l'effet de subir la visite du médecin de l'administration et, s'il y a lieu, de prendre part aux épreuves.

L'examen comprend deux sortes d'épreuves, subies l'une à la suite de l'autre, dans une seule et même session, savoir :

Epreuve Ecrite.

- 1° Une dictée en français;
- 2° La copie au net de cette dictée;
- 3° La rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;
- 4° Une ou plusieurs questions relatives à la géographie de la France;
- 5° Une ou plusieurs questions d'arithmétique relatives soit au système métrique, soit aux proportions et au calcul numérique;
- 6° Une ou plusieurs questions de géométrie pratique relatives, soit à la quadrature des surfaces planes, soit à l'évaluation du volume d'un corps solide.

Epreuve orale.

Les questions orales posées aux candidats seront relatives :

- 1° A la grammaire française;
- 2° A la géographie de la France;
- 3° A l'arithmétique;
- 4° A la géométrie pratique.

Les candidats sont prévenus que les numéraires nommés à la suite des concours relatifs au recrutement du personnel secondaire (2^e série) ne deviennent admissibles aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité, qu'à la condition de subir avec succès, avant l'âge de trente-cinq ans, et après cinq années au moins de services, l'examen plus complet imposé aux candidats de la 1^{re} série, laquelle comprend le cadre supérieur. Ceux d'entre eux qui voudraient avoir des renseignements plus circonstanciés, pourront prendre connaissance des programmes concernant le recrutement du personnel des deux séries dans les bureaux des chefs de service des villes précitées.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Par arrêté de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 11 septembre, M. Millot, chargé de cours d'histoire au Lycée impérial de Cahors, est chargé de cours d'histoire au Lycée impérial de Bourg.

M. Zeller, chargé de cours d'histoire au Lycée impérial de Pau, est chargé de cours d'histoire au Lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. Millot.

La retraite ecclésiastique, présidée par M^r l'Evêque, a été ouverte, mercredi, à six heures du soir, dans l'Eglise du Grand Séminaire. Le prédicateur est M. l'abbé Codant, chanoine h^{rs} de Versailles. Ces exercices sont suivis par un nombre considérable d'ecclésiastiques, dont la plupart sont logés au Séminaire.

Nous apprenons que la nomination faite par M^r l'Evêque de Cahors, de M. l'abbé Belvéze, à la cure de St-Urcisse, a été agréée par décret du 12 septembre 1866. M. Belvéze était déjà vicaire de cette paroisse.

On nous écrit de Laroque-des-Arcs : Le sieur Clary (François), âgé de 74 ans, conduisait, jeudi soir, sa charrette, lorsque arrivé au pont qui traverse le bourg, le véhicule versa et Clary fut précipité à terre. Relevé aussitôt, il reçut des soins empressés, mais inutiles, car la gravité des blessures avait amené presque instantanément la mort.

PÉLERINAGE DE NOTRE-DAME DE L'ILE.

Le mois de septembre a ramené dans le Sanctuaire vénéré de Notre-Dame de l'île la

splendeur annuelle de ses fêtes religieuses et de son touchant pèlerinage. — A l'extrémité méridionale de cette pittoresque et riante presqu'île de Luzech, que caresse de son gracieux contour la rivière du Lot, se dresse majestueusement une Eglise gothique, monument des derniers temps du moyen-âge. Considérablement agrandie depuis quelques années, elle vient d'être fraîchement restaurée et embellie par les soins de M. l'abbé Bessièrès, curé de Luzech.

Antique à la fois et nouveau, ce Sanctuaire, consacré à la Ste Vierge sous l'invocation de Notre-Dame de l'île, présente, chaque année, du 8 au 15 septembre, un beau et édifiant spectacle. Les exercices variés d'une retraite s'y succèdent, pendant huit jours. De Luzech et des paroisses environnantes on y voit accourir, chaque matin, de nombreux pèlerins, qui arrivent en pieuses caravanes, pour épancher aux pieds des autels de Marie les vœux et les hommages de leurs cœurs. La plupart des prêtres du canton et bien d'autres des cantons limitrophes s'y rendent avec empressement, prêtant à ce pieux pèlerinage leur concours dévoué.

Le prédicateur a été, cette année, le Père Arnichand, prêtre de la maison du Calvaire de Toulouse. Ce jeune missionnaire possède à un degré assez élevé le talent oratoire. Sa parole est vibrante, animée, persuasive; son geste est aisé, naturel, énergique. Par ses instructions claires et substantielles, parsemées de tableaux bien tracés et de rapprochements historiques, débités avec un religieux élan, il a su captiver ses auditeurs et déposer dans les cœurs les germes précieux et féconds de la piété chrétienne.

Le Sanctuaire de Notre-Dame de l'île a été visité, cette année, par de nombreux pèlerins, dont la plupart ont pris place au banquet Eucharistique.

En présence des attaques de l'impiété et des tendances matérialistes de ce siècle, les âmes croyantes éprouvent une joie consolante, à la vue du mouvement religieux qui anime et entraîne les populations. Puisse l'auguste Reine des cieux continuer de verser ses dons sur son Sanctuaire bien-aimé de la presqu'île de Luzech! Puissent tous les chrétiens, qui le visiteront, y ranimer et fortifier leur foi, et y recueillir toujours les ineffables joies d'une conscience pure!... A. G.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX.

Dimanche dernier, 16 septembre, la commune de Parnac a eu sa fête scolaire, qui se renouvelle, tous les ans, à l'entrée des vacances. Vers trois heures de l'après-midi, après les offices religieux de ce jour, une nombreuse assistance, où se trouvaient les principales notabilités du lieu, prenait place avec empressement, en face d'un petit théâtre, décoré avec une simplicité gracieuse. Chacun était impatient d'être témoin des exercices scolaires, qui allaient être exécutés par les élèves de l'école communale des filles, que dirige M^{me} Lucie Ménauges avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges.

Le premier de ces exercices a été un petit examen public, qui a eu lieu sous une forme dramatique : les deux élèves les plus avancées de l'école y jouaient le rôle d'examineurs. Les élèves les plus jeunes ont été appelées les premières, et chacune d'elles a récité, à son tour, quelques maximes de la Sagesse. Les élèves les plus grandes ont abordé et développé une série de questions, qui ont présenté aux auditeurs des notions très-utiles et très-intéressantes sur la géographie historique de la France. Les deux élèves qui interrogeaient leurs compagnes, ont été interrogées à leur tour; chacune d'elles a développé quelques questions et débité un beau morceau de poésie. — On a joué ensuite un drame éminemment moral, dans lequel ont figuré la plupart des élèves : la morale de cette pièce a été de faire l'apologie de la bienfaisance et de faire ressortir la beauté de la vertu.

Tous ces divers exercices, à la fois instructifs, récréatifs et moraux, ont vivement intéressé et impressionné les assistants. Les différents rôles ont été exécutés avec beaucoup d'aisance, de sentiment et de naturel, avec une prononciation très nette et très accentuée. Cette solennité scolaire a été une nouvelle preuve de la prospérité et de l'habile direction de l'école. Elle a été couronnée par une distribution de prix; chacune des élèves, selon son application et ses progrès, a reçu sa récompense.

OBJET TROUVÉ.

Les exemples de probité, pour les choses trouvées, méritent d'être signalés, pour donner des leçons de morale. Le jour de la foire de Luzech (14 septembre), une personne très pauvre, Pauline R..., célibataire, du bourg de St-Vincent-sur-Lot, trouva, sur la voie publi-

que, un porte-monnaie, contenant 42 fr. Elle s'empressa de se rendre à la Mairie de Luzech, pour faire la déclaration de l'objet trouvé; elle en fit publier la nouvelle, par le valet de ville, dans les divers quartiers de Luzech, et parvint ainsi à découvrir bientôt celui qui avait perdu le porte-monnaie.

OBJET PERDU.

Tous ceux qui trouvent des objets perdus ne suivent pas le bel exemple que nous venons de citer; et pourtant c'est un devoir impérieux imposé par la conscience et les prescriptions de la loi.

Le jour de la foire de Luzech (8 septembre), une jeune demoiselle de 12 ans, qui se trouvait au milieu de la foule, laissa tomber, sur le quai, ou sur la place du canal, sa petite veste, ou mantelet à manches, en velours de soie noire. Cet objet n'a pas été encore retrouvé par celle qui l'a perdu.

La personne qui l'a trouvé est priée d'en faire la déclaration, soit à la Mairie de Luzech, soit au Bureau de M. le Commissaire de police. Une gratification convenable sera accordée.

JURISPRUDENCE.

Les compagnies de chemin de fer sont tenues de livrer les dégrées en gare, même la nuit, deux heures après leur arrivée. (Cour de Paris, 4 mai 1866; et précédemment, Trib. de com. de la Seine, 23 mars 1860).

Le *Moniteur* reproduit l'extrait suivant du *Bulletin de l'Instruction publique* :

« D'après la législation générale sur les distinctions honorifiques en France, le ruban seul de la Légion d'Honneur peut être porté sans la décoration. Il n'est point dérogé à cette règle en faveur des palmes universitaires, dont le ruban ne peut, par conséquent, être séparé des insignes qu'il doit supporter. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
- 27 septembre Pégourie (Pierre), à Sainte-Valérie.
 - 21 — Clavières (Jean-Louis), rue Fénélon.
- Mariages.*
- 21 septembre Verdier (Jean-Pierre), cultivateur, et Pascal (Antoinette), domestique.
- Décès.*
- 20 septembre Clary (François), cultivateur 74 ans, à Laroque-des-Arcs, c. de Cahors.
 - 21 — Girma (Marceline), naturelle, 44 mois, rue Mascoutou.
 - 21 — Miquel (Etienne), 41 mois, à Begous.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 16 septembre 1866

38 versements dont 12 nouveaux	1,476 »
5 remboursements dont 4 pour solde	990 87

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

- 1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;
- 2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Faits Divers

Emprunt Romain 1866.

MM. Ed. Blouet et C^e, 3, rue de la Paix, à Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs que les titres définitifs seront remis en échange des titres provisoires libérés, à partir du 1^{er} octobre. Le Coupon échéant à cette date sera payé au moment de l'échéance. A dater du 1^{er} octobre, il sera délivré pour les nouvelles souscriptions des titres définitifs au porteur de 125 fr. de rente au prix de 330 fr. jouissance du 1^{er} octobre 1866.

LES RÉPARTIES DU PRÉSIDENT JOHNSON

Il tient tête à l'orage, l'ancien garçon tailleur, devenu, par son mérite personnel, intelligence, courage, patriotisme, président des Etats-Unis. Son voyage dans les parages de l'Ouest est un mélange d'acclamations et de vociférations. Frère Jonathan jette volontiers de la boue sur les marbres. La pluie vient et tout est dit. Le président Johnson, lui, répond à l'injure par la saillie, à un coup de poing par un soufflet. C'est très-bien; mais quel esprit, quel bras suffiraient à la besogne que suppose une excursion de sept à huit cents lieues, avec de fréquentes étapes, parmi des gens qui, vous provoquant cachés dans la foule, se taisent et se cachent lorsque vous les interpellez ?

Quoiqu'il en soit, voici quelques traits de la tournée faite par M. Johnson en vue des futures élections. A Cleveland, le discours du président a été fréquemment interrompu. L'orateur « laissait passer

le grain » et continuait. Vers la péroraison, une voix stridente fait entendre ce mot : « traite ! » Le président, blême de colère, s'écrie : « Qu'on me fasse voir l'homme qui vient de parler. Si le jour éclaire sa face, tout le monde y pourra voir peintes la lâcheté et la trahison. Allons, monsieur l'interrompueur, montrez-vous, je vous attends. » Nativement, l'insulteur n'a pas trahi son incognito; mais il a montré sa couardise.

Dans une autre ville de l'Ohio, lorsque le président expliquait les raisons qui le portent à réconcilier le Nord et le Sud, quelqu'un, parmi les cinq ou six mille auditeurs, lui adresse cette apostrophe. « Ah ça! pourquoi ne pendez-vous Jefferson Davis? » Le président, sans plus s'émouvoir répond : « Je ne le pends pas parce que je ne suis pas premier juge, ministre public, ni grand jury. Si j'étais tout cela, j'en aurais bien d'autres à pendre, car il y a dans le Nord des adversaires de l'Union qui ne sont pas moins traités que Davis. » Fox et Sheridan, l'abbé Maury et Camille Desmoulins n'auraient pas répondu avec plus de causticité patriotique.

Portant la parole au banquet que lui offrait le ville de Détroit, M. Johnson a mis à leur place très bien « les roquets édentés » et « les dogues hargueux » qui voudraient que les sudistes fussent traités en « lépreux indignes de voir le soleil et d'habiter parmi les hommes. » Faisant allusion aux prochains scrutins, le président a ajouté. « En vérité, citoyens, je vous le dis : le peuple à l'œil ouvert sur les factions qui préchent la discorde au sein de la famille américaine. Lorsqu'il aura prononcé, ces « aimables messieurs » feront bien d'avoir leur petits bateaux à proximité du rivage afin de pouvoir prendre le large au plus tôt. » Oui, si les choses vont du côté de la raison fraternelle, mais si elles tournent vers la passion antagoniste ? Alors ce serait au président Johnson et à ses amis de prendre les petits bateaux et de nuit plutôt que de jour; car le yankee est fort à la rame et à la carabine.

Il faut d'ailleurs, un courage particulier pour affronter les « avances ultra-démocratiques » qui attendent M. Johnson à chaque étape de son voyage. C'est l'invective organisée. A New-York même, dans une réunion d'assistance charitable, le président exposait les mérites des asiles pour les aliénés. Une voix s'éleva dans la salle, criant : « Vous irez par là, Johnson, vous deviendrez fou, sans nul doute. » Sans autrement s'émouvoir l'orateur répond : « N'ayez pas peur, je ne suis pas fou et n'ai pas envie de l'être. Il n'y a de fous que ceux que les Dieux veulent perdre. J'entends ici bien des gens crier à la trahison du Sud. Moi je lui tiendrai la tête partout. » Et vous ferez dignement, brave prolétaire, qui vous montrez à la hauteur de votre destinée. Dussiez-vous succomber dans cette tâche d'abnégation, la sympathie des honnêtes gens vous accompagnera, sur cette rive comme sur l'autre versant de l'Atlantique.

LAFFITE.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Ville de Cahors.

Cession de terrain à la voie publique, par suite de démolition pour cause de vétusté.

Avis au Public.

Par acte administratif du vingt septembre mil huit cent soixante-six, approuvé et enregistré, le sieur Guillaume Bès, charpentier, domicilié de la ville de Cahors, rue Saint-Urcisse, a fait cession à la ville de Cahors, moyennant la somme de six cents francs, payables en trois annuités, du terrain par lui abandonné à la voie publique, par suite de la démolition de la façade de la maison qu'il possède rue Saint-James, le tout à cause de l'état de vétusté de ladite façade et conformément au plan général de la ville, approuvé par ordonnance royale du vingt-cinq décembre mil huit cent vingt-cinq.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-six.

Le Maire,

A. BESSIÈRES.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Ville de Cahors.

Cession de terrain à la voie publique, par suite de démolition pour cause de vétusté.

Avis au Public.

Par acte administratif du dix-neuf septembre mil huit cent soixante-six, approuvé et enregistré, la dame Marguerite Jordanet, épouse de M. Pierre-Jean-Baptiste-Marie-Ferdinand-François Bouquetou, vérificateur de l'administration des Tabacs, de lui assistée et autorisée, domiciliée de la ville de Cahors, et résidant à la Réole (Gironde), a fait cession à la ville de Cahors, moyennant le prix et somme de huit mille francs, de ses droits sur la tour du portail des Augustins, et du terrain abandonné à la voie publique par suite de la démolition de la façade de la maison restante, le tout à cause de l'état de vétusté desdites bâtisses, et conformément au plan général d'alignement de la ville, approuvé par ordonnance royale du vingt-cinq décembre mil huit cent vingt-cinq.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-six.

Le Maire,

A. BESSIÈRES.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

NAPOLÉON.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

La première Chambre du Tribunal de première

instance de l'arrondissement de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du trente-un juillet mil huit cent soixante-six, en audience publique, tenue par messieurs : Dardenne, président, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Dupeyre, juges, Dupuy.

Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur impérial, et Fournié, commis-greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, demeurant à Cahors, agissant pour et au nom de l'administration municipale de Cahors, demandeurs d'une part.

Monsieur le Procureur Impérial.

Et du sieur Jean Giraud, ancien chef de division à la préfecture du Lot, domicilié de la ville de Cahors, défendeur, d'autre part.

Monsieur Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur impérial, a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du Lot, en date du vingt-huit juillet courant, par laquelle il l'invite à accorder acte à Monsieur Giraud du consentement par lui fait de céder à la ville de Cahors divers terrains qui sont sa propriété et qui sont nécessaires pour le prolongement de l'avenue du cours Fénélon jusqu'à la promenade des Tours.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre.

Vu le dernier paragraphe de l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, il requiert qu'il plaise au Tribunal, accorder acte à Monsieur Giraud de ce qu'il consent à céder à la ville de Cahors, les immeubles qui lui sont nécessaires pour le prolongement de l'avenue du cours Fénélon jusqu'à la promenade des Tours, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement nommé, pour apprécier l'indemnité qui peut être due au dit Monsieur Giraud pour prix de sa cession et un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du deux août mil huit cent soixante, approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le treize août suivant, que les immeubles que Monsieur Giraud a à céder à l'administration pour le prolongement de l'avenue du cours Fénélon jusqu'à la promenade des Tours, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de la déclaration faite par ledit Monsieur Giraud, le vingt-six juillet mil huit cent soixante-six, qu'il déclare faire cession amiable du terrain et d'une partie de maison qui sont sa propriété et qui sont nécessaires pour l'objet ci-dessus indiqué, mais qu'il ne peut accepter les offres qui lui sont faites, que, dans cet état, il y a lieu de décider que l'appréciation de ces divers immeubles sera dévolue à un jury qui sera nommé à cet effet.

Par ces motifs, le Tribunal disant droit aux dires et réquisitions de Monsieur Guyot d'Amfreville, substitut de Monsieur le Procureur impérial, accorde acte à Monsieur Jean Giraud de la déclaration par lui faite qu'il consent à céder à la ville, 1° seize mètres quatre-vingt-douze centimètres de maison et puits, 2° et cent sept mètres quatre-vingt-cinq centimètres de jardin qui sont sa propriété et sont nécessaires pour le prolongement de l'avenue du cours Fénélon jusqu'à la promenade des Tours. Nomme Monsieur Dupuy, juge, pour présider et surveiller les opérations du jury qui sera ultérieurement nommé pour fixer le prix de l'indemnité due à Monsieur Giraud pour la cession de terrain par lui effectuée, et Monsieur Dupeyre pour le remplacer au besoin.

Signés, F. Dardenne, président, et Fournié, commis-greffier.

Enregistré gratis, à Cahors, le quatorze août mil huit cent soixante six, folio 143, case 5.

Signé : Ducros.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique,

d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le président et par le greffier.

Expédié, à Cahors, le vingt août mil huit cent soixante-six.

ROQUES, aîné

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cénévières.

Publication du plan Parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Cénévières à Crégols, par Cornus, partie comprise sur le territoire de la commune de Cénévières.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du

3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Cénévières donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Cénévières à Crégols, par Cornus, partie comprise sur le territoire de la commune de Cénévières, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-trois septembre courant, au secrétariat de la mairie de Cénévières, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-trois au trente septembre mil huit cent soixante-six, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication ; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cénévières, le 23 septembre mil huit cent soixante-six.

Le Maire, Signé : COUDERC.

AVIS AU PUBLIC.

Convention monétaire internationale

(Loi du 14 juillet 1866)

Aux termes des articles 1 et 3 de la nouvelle loi, toutes les anciennes monnaies d'appoint en argent, de fabrication française, au titre de 900 doivent être retirées de la circulation, avant le 1er Janvier 1869, et remplacées par des pièces neuves de même module et de même valeur, au titre de 1000.

En conséquence, il a été prescrit aux comptables de deniers publics de retenir toutes les pièces à démonétiser que le mouvement des opérations amènera dans leurs caisses, c'est-à-dire les anciennes pièces françaises de 2 fr. 1 fr. et celles de 50 et 20 centimes, autres que celles fabriquées en 1864 (portant sur la face la tête laurée de l'Empereur, et au revers, la couronne impériale).

Les nouvelles pièces de 2 fr. et de 1 fr. porteront sur la face la tête laurée de Napoléon III et, au revers, l'écusson impérial, avec l'abréviation de leur valeur et de l'année de la fabrication.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et -Quincailler, à LUZEC (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzec, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzec.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

VITESSE ET SECURITE. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITÉ et EXACTITUDE.

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

BAYLES Jne, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue faiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Pâces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire-Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc, etc

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE et C^o, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôts dans tous les Départements. — Dans le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

DEMANDE DE REPRESENTANT

Une importante maison de commerce en VINS DE CHAMPAGNE demande un bon représentant à la Commission, pour la vente de ses vins. — Ecrire à H. A. T. poste restante à EPERNAY (Marne).

ÉPICERIES DROGUERIE INDUSTRIELLE COMESTIBLES
— SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE —
E. LEPETIT
RUE DE LA LIBERTÉ, 4
VINS FINS A CAHORS BONBONNERIE

JACQUES SÉGUY

PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n° 35.

A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montastruc (Lot).
S'adresser pour les conditions à M^e Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalhègne.
A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.
S'adresser pour voir et traiter à M^e Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.
On donnera toutes facilités pour le paiement

A GÉDER

Une Etude d'Huissier à la résidence de Puy-l'Evêque (Lot).
S'adresser à M^e Daynard, titulaire ou à M^e Daynard, fils, chez M^e Talou, avoué à Cahors.

BAINS DU CHALET

AVIS

Le Sieur Nemours Francis a l'honneur de prévenir le public que, les cartes d'abonnement qui ont été livrées avant le mois de septembre 1865 et signées Louis Francis ne seront reçues, que jusqu'au premier octobre de la présente année.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

GLACIÈRES INDUSTRIELLES

et Cafetières Locomotives perfectionnées

Entrepôt assorti chez M. Massoni, négociant, en denrées coloniales, porcelaine, faïence, cristaux, etc.

Rue de la Mairie, à Cahors.

PASTILLES POUR LE POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE

Le succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de PASTILLES ROZIERE, la ménagère a le droit d'exiger un livre de cuisine.

LA PANAMINE

Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama. Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.

POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.

La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable.

Se trouve chez tous les Epiciers.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.